

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que le conseil de la Ville de Dunham, à une séance ordinaire tenue le 5 décembre 2023, a adopté le règlement suivant :

- *Règlement n° 473-23 décrétant des dépenses et un emprunt de 188 100 \$ pour la préparation des plans et devis de la nouvelle caserne de pompiers.*

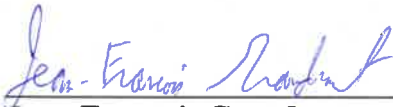
L'objet du règlement n° 473-23 est d'autoriser des dépenses et un emprunt de 188 100 \$ pour la préparation des plans et devis de la nouvelle caserne de pompiers. Cet emprunt sera remboursable sur une période de 5 ans.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 11 janvier 2024.

Ce règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville au 3777, rue Principale à Dunham ou toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales d'ouverture. Il est également disponible sur le site Web de la Ville au www.ville.dunham.qc.ca.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

FAIT À DUNHAM, CE 17 JANVIER 2024.



**Jean-François Grandmont,
Greffier par intérim**
